

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



113206900 Paloka

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	23.05.2018	PR-1132069	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			23.05.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Paloka

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit phytosanitaire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Omya (Schweiz) AG AGRO
Baslerstrasse 42
4665 Oftringen

Téléphone : +41627892929

Téléfax : +41627892077

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : sdb.ch@omya.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service responsable : service de l'information de secours: Téléphone 145 (044/2515151), fax 044/2528833, Centre toxicologique suisse, 8032 Zurich.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 2	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H312: Nocif par contact cutané.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B	H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



113206900 Paloka

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	23.05.2018	PR-1132069	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			23.05.2018

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 + H312 + H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P309 + P311 EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



113206900 Paloka

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	23.05.2018	PR-1132069	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			23.05.2018

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Concentré soluble dans l'eau

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
ammonium 2-amino-4-(hydroxymethylphosphinyl)butyrate	77182-82-2 278-636-5 015-155-00-X	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Repr. 1B; H360Fd STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 3; H412	18
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	68891-38-3 500-234-8	Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Chronic 2; H411 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	> 10
1-methoxypropan-2-ol	107-98-2 203-539-1 603-064-00-3	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	> 1 - < 15

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Eloigner du lieu d'exposition, coucher.
La victime doit rester allongée en position de repos, la couvrir et la garder au chaud.
Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



113206900 Paloka

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	23.05.2018	PR-1132069	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			23.05.2018

- En cas de contact avec la peau : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Quitter le vêtement souillé ou éclaboussé. Laver à l'eau et au savon.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes. Après 5 minutes de rinçage, enlever les verres de contact puis continuer de rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin (traiter d'après les symptômes).

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Spasme
Activité cardiaque irrégulière
Diarrhée
Vomissements
Troubles respiratoires
Tremblements

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible. Les symptômes d'empoisonnement peuvent n'apparaître qu'au bout de plusieurs heures. Placer sous contrôle médical pendant au moins 48 heures.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche
Mousse
Pulvérisateur d'eau
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Monoxyde de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)
En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d):

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



113206900 Paloka

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	23.05.2018	PR-1132069	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			23.05.2018

Dans certains cas d'incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques comme l'Acide cyanhydrique n'est pas exclue.

Fluorure d'hydrogène

Oxydes de soufre

Oxydes de phosphore (ex. Pentoxyde de phosphore)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un vêtement complet de protection. Appareil de protection respiratoire autonome (EN 133)

Information supplémentaire : Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Utiliser un équipement de protection individuelle. Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8. Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Non applicable

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



113206900 Paloka

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	23.05.2018	PR-1132069	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			23.05.2018

- Conseils pour une manipulation sans danger : Veiller à assurer une bonne aspiration/ventilation sur la machine de traitement. Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette. Conserver sous clé.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Produit insensible aux chocs et à la friction, en conséquence non explosible. Le produit est combustible. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Peut être enflammé par une flamme nue.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Protéger du gel. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
- Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 6.1A, Combustible, toxicité aiguë Cat. 1 et 2 / matières dangereuses très toxiques

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : - port de lunettes et protection du visage.
- Protection des mains
Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)
- Remarques : Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



113206900 Paloka

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	23.05.2018	PR-1132069	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			23.05.2018

Protection respiratoire	:	En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Mesures de protection	:	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	Concentré soluble dans l'eau
Couleur	:	bleu
Odeur	:	nauséabonde, caractéristique
pH	:	4,1 Concentration: 10 g/l solution en eau distillée.
Point/intervalle d'ébullition	:	90 °C
Point d'éclair	:	60 °C Méthode: ISO 2719
Densité	:	1,11 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité(s)	:	
Hydrosolubilité	:	complètement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: -4,01 Mésuré à un pH de 7
Viscosité	:	
Viscosité, cinématique	:	21,99 mm ² /s (40 °C)
Propriétés comburantes	:	Pas d'oxydation

9.2 Autres informations

Tension superficielle	:	24,5 mN/m, 40 °C
Auto-inflammation	:	440 °C Méthode: 92/69/CEE, A.16

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



113206900 Paloka

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	23.05.2018	PR-1132069	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			23.05.2018

Donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

Donnée non disponible

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Dégagement d'ammoniac au contact des acides.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.910 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 3,73 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
La toxicité aiguë par inhalation a été déterminée sur le produit en aérosol. Considérer les précautions d'emploi lors de l'atomisation.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): 1.380 mg/kg

Composants:

ammonium 2-amino-4-(hydroxymethylphosphinyl)butyrate:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500,0 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 1.100 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 4.100 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



113206900 Paloka

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	23.05.2018	PR-1132069	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			23.05.2018

BPL: non

Toxicité aiguë par inhalation : Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): ≥ 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Faiblement irritant - marquage non obligatoire.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Type de Test : Test de Buehler
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : non sensibilisant

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 34 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 36 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 26,8 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Composants:

ammonium 2-amino-4-(hydroxymethylphosphinyl)butyrate:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 19,9 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



113206900 Paloka

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	23.05.2018	PR-1132069	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			23.05.2018

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 7,1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui
- NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,2 mg/l
Durée d'exposition: 28 jr
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OCDE Ligne directrice 204
BPL: oui
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 7,2 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
- NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,27 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Type de Test: Essai en dynamique
Contrôle analytique: oui
BPL: non
- Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 27 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 16 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Méthode: DIN 38 412 Part 8
BPL: oui
- EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 16 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Méthode: DIN 38 412 Part 8
BPL: oui

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



113206900 Paloka

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	23.05.2018	PR-1132069	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			23.05.2018

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 0,3 (23 °C)
octanol/eau pH: 6,1
Méthode: OCDE Ligne directrice 123

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Non toxique pour les abeilles.
Les données écologiques mentionnées ont été établies par analogie.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

Emballages contaminés : Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail.
Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération agréée.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



113206900 Paloka

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	23.05.2018	PR-1132069	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			23.05.2018

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : ne pas mettre en contact avec l'alimentation, Protéger du gel.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226	:	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H312	:	Nocif par contact cutané.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	:	Nocif par inhalation.
H336	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360Fd	:	Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Repr.	:	Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
STOT RE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



113206900 Paloka

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	23.05.2018	PR-1132069	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			23.05.2018

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECL - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.